

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-94

présenté par

Mme Arrighi, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Thierry, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian et M. Tavernier

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Gestion des finances publiques »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
 Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	3 000 000	0
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	3 000 000
Facilitation et sécurisation des échanges	0	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous nous opposons à la baisse des effectifs du contrôle fiscal. L'amendement propose de réinvestir massivement dans les services spécialisés dans le contrôle fiscal. Les 10,7 milliards de recettes fiscales encaissés par le contrôle fiscal, chiffres constants depuis 2021 selon la DGFIP, pourront ainsi être augmentés grâce à un déploiement plus important de contrôleurs.

L'amendement propose de prélever les 3 millions d'euros en AE et CP sur les crédits de l'action 5 - *Prestations d'appui et support* du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ». Pour des raisons de recevabilité financière, il augmente à due concurrence en AE et CP les crédits de l'action 01 - *Fiscalité des grandes entreprises* du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local ».

Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité. Les auteurs de cet amendement n'ont aucune intention de baisser les crédits de cette action et invitent le Gouvernement à lever le gage.